

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 18.12.2023

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06.11.2023.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06.11.2023 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23.11.2023.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23.11.2023 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

3. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 30.09.2023. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur Financier arrêté au 30.09.2023 signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice, en date du 27.11.2023.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

4. Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2022. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2022 et de le publier sur le site internet de la Ville.

5. Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2024. Décision.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la répartition des subsides 2024 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2024.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter cette répartition des subsides.

En sa séance du 12.12.2023, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition de ces subsides communaux.

6. Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024. Examen et vote.

Il est proposé au Conseil d'approuver les projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter ces budgets.

En sa séance du 12.12.2023, la Commission Communale des Finances a examiné en détail les avant-projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire 2024.

Débats.

Vote.

7. Budget extraordinaire 2024. Fournitures diverses, travaux et services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de retenir la procédure négociée sans publication préalable (pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil légal de 143.000,00 €uros hors T.V.A.) comme mode de passation des marchés de fournitures diverses, travaux et de services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, pour l'exercice 2024 ;
- d'approuver les cahiers des charges-type ;
- de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.

8. Finances communales. Règlement-redevance sur la mise à disposition de terrains de tennis communaux du Conseil Communal du 26.06.2023. Courier exécutoire de Monsieur le Gouverneur de la Province Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, de prendre acte du courrier daté du 26.09.2023 par lequel l'autorité de tutelle informe l'autorité locale que la délibération relative au règlement-redevance communal relatif à la mise à disposition de terrains de tennis communaux arrêté par le Conseil Communal en sa séances du 26.06.2023 est devenue exécutoire.

9. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Plan d'entreprise 2024 (projet de budget et note stratégique). Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du plan d'entreprise 2024 (projet de budget et note stratégique) de la Régie Communale Autonome.

Ce point a été visé favorablement par le Conseil d'Administration de la Régie Foncière en sa séance du 21.11.2023 (3^{ème} objet).

10. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2022-2024 et Plan d'Investissement Mobilité Active communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.). Modifications. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil, étant donné que certains dossiers présentés dans le plan initial ont été, sont ou seront réalisés en régie communale, que d'autres dossiers ne seront pas réalisables dans les délais impartis et que certains dossiers sont abandonnés, d'approuver la modification du Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2022-2024 et du Plan d'Investissement Mobilité Active communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.).

Ces modifications consistent en l'introduction de 2 nouveaux projets :

- le réaménagement de la voirie et de la mobilité autour de la Place Sainte-Anne et dans les rues du Couvent, des Déportés et de la Gare à 7780 Comines, pour lequel la présente assemblée a approuvé, en sa séance du 27.11.2023 (32^{ème} objet), le lancement d'un marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet ;
- les travaux conjoints d'égouttage et de voirie dans la rue de la Mélune à 7783 Le Bizet, dans la continuité des travaux conjoints dans la rue du Cimetière et réalisés dans le cadre du P.I.C. 2019-2021.

11.Éclairage public. Installation d'un éclairage public dans le Parc de la Lys à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Procédure « In House ». Lancement. Devis définitif. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le montant du projet d'installation d'un éclairage public dans le Parc de la Lys à 7780 Comines-Warneton au montant de 179.516,64 € T.V.A.C. ;
- de passer un marché public ayant pour objet l'installation d'un éclairage public dans le Parc de la Lys ;
- de consulter à cette fin l'Intercommunale OREST Assets S.C., en application de l'exception « In House ».

12.Environnement - propreté publique. Acquisition de 3 vélos triporteurs à assistance électrique pour le nettoyage de l'espace public. Marché public de fournitures. Cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation de marché public et des critères de sélection. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de passer un marché de fourniture ayant pour objet l'acquisition de 3 vélos triporteur à assistance électrique pour un montant estimé à 36.000 € H.T.V.A. (soit 46.800 € T.V.A.C.), ce montant ayant valeur indicative, sans plus ;
- de retenir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de ce marché ;
- d'approuver le cahier spécial des charges établi par le service Environnement-Énergie.
- de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.

13.Environnement. Notification « démarche zéro déchet » 2024. Communication. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la notification « démarche Zéro Déchet » pour l'année 2024 dans le cadre de l'octroi de subsides pour les actions de prévention déchets et de l'approuver.

14.Intercommunale I.E.G.. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22.12.2023. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants, inscrit aux ordres du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22.12.2023 de l'Intercommunale I.E.G. :
 - en séance ordinaire :
 - 1) Approbation de l'évaluation annuelle 2023 du plan stratégique 2023-2025 ;
 - 2) Démission et remplacement d'un administrateur ;
 - en séance extraordinaire :
 - Point unique : Modifications statutaires ;

- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

15.Tourisme. Convention tripartite entre la Maison du Tourisme de la Wallonie Picarde – Antenne de Mouscron, la Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut et Ville de Comines-Warneton relative à la création d'un réseau « points-nœuds » pédestre sur la commune de Comines-Warneton. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention tripartite entre la Maison du Tourisme de la Wallonie Picarde – Antenne de Mouscron, la Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut et la Ville de Comines-Warneton relative à la création d'un réseau à points-nœuds pédestre sur la commune de Comines-Warneton ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins, en collaboration avec l'A.S.B.L. Office du Tourisme, de l'exécution de la présente décision.

16.Fabrique d'Église Saint-Éloi de Ten-Brielen. Construction de trois garages. Demande de subside communal exceptionnel de 5.507,75 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la demande de subside communal exceptionnel de 5.507,75 €uros sollicité par la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Ten-Brielen.